



Liège Propreté et
Environnement ASBL

APPEL À PROJETS «PROPRETÉ» 2021 Communication / Règlement

ART. 1 : Objet de l'Appel à projets

Thématiques

Cet appel a pour objet de **soutenir les outils de communication** créés par une ou plusieurs associations établies à Liège, portant sur des thématiques liées à la propreté telles que :

1) Les règles de tri des déchets et les outils mis à disposition des citoyens :

- Comment bien trier ses déchets (voir guide du tri des déchets)?
- La collecte des déchets organiques (mise à disposition de sacs biodégradables et de conteneurs pour déchets organiques).
- Faire appel à La Ressourcerie pour ses encombrants.

2) La prévention des déchets : le Zéro Déchet - Zéro Plastique

- La lutte contre le gaspillage alimentaire : lecture correcte des étiquettes de péremption (à consommer de préférence avant le ≠, à consommer jusqu'au...), cuisiner sans déchet, conserver et utiliser les restes de repas, les fruits «moches»...
- L'utilisation des contenants réutilisables
- Eviter le suremballage
- Le réemploi et l'économie circulaire

3) La lutte contre les incivilités et la propreté de l'espace public

- La Lutte contre les dépôts sauvages, en ce compris autour des bulles à verre et à vêtements
- L'encombrement des corbeilles publiques
- La mise d'encombrants non acceptés devant son trottoir

Publics ciblés pour ces communications

- Les nouveaux habitants liégeois
- Les étudiants / kotteurs / habitants en séjour temporaire à Liège
- Les personnes ne maîtrisant pas le français

Format

Le support de diffusion pourra prendre les formes suivantes :

- A3 ou A4 ou A5
- Format numérique
- Réseaux sociaux
- Affiche
- Brochure et flyer
- Vidéo ou «gif»

Exemple de canevas proposé :

Recto : visuel + contexte

Verso : informations pratiques

ART. 2 : Conditions de participation

- 1) Peuvent participer à l'appel à projets : les **Comités de quartier reconnus** par la Ville de Liège ; les **Mouvements de jeunesse** reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; les **Clubs sportifs** appartenant à une fédération reconnue ; les **Maisons de jeunes**; les **ASBL** ou les **Associations de fait** reconnues
- 2) Le jury se réserve le droit **de refuser ou d'accepter** toute candidature sans devoir s'en justifier
- 3) **Aucun droit d'inscription** à l'appel n'est requis

ART. 3 : Critères de sélection des projets

Le nombre maximum de projets retenus par le jury est fixé à 25.

Les critères auxquels s'attache le jury sont :

- La pertinence du message
- L'adaptation du message au public-cible
- La dimension collective et la participation du public-cible
- L'originalité
- L'engagement et l'implication des participants
- La faisabilité (concrétisation et faisabilité de la diffusion des messages créées)

Les décisions du jury prises à la majorité simple des voix sont sans appel. En cas d'égalité, la voix du Président compte double.

ART. 4 : Composition du jury

Le **jury** est composé comme suit :

- De plein droit, l'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège (ou son délégué), qui assure la Présidence
- Un collaborateur du Cabinet de l'Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique de la Ville de Liège
- Deux représentants désignés par l'ASBL «Liège Propreté et Environnement»
- Le Directeur en chef de la Gestion de l'Espace public (ou son délégué)
- Un représentant du Service Environnement de la Ville de Liège
- Un représentant de la Police locale
- Un représentant des Gardiens de la Paix
- Un représentant du Service «Participation et Relation avec les quartiers» de la Ville de Liège
- Un expert en communication
- Un membre de la Plateforme Propreté Publique et Environnement (PPPE)

Le jury est responsable de la **sélection des projets** et du **classement** des lauréats.



Liège Propreté et
Environnement ASBL

ART. 5 : Rentrée des projets

La date limite de rentrée des projets est fixée au **15/09/2021** à l'adresse :
ASBL «Liège Propreté et Environnement» - En Féronstrée 86 (5^eétage) à 4000 Liège,
le cachet de la poste fait foi, ou par e-mail : fanny.buntinx@liege.be.

ART. 6 : Prix

Tout projet retenu par le jury sera gratifié de 150€ (avec un maximum de 25 projets lauréats).

Les 5 meilleurs projets se partageront une enveloppe de 2.250€, selon une répartition établie par les membres du jury en fonction des critères définis.

Les projets ainsi récompensés pourront faire l'objet de campagnes de sensibilisation menée en collaboration avec la Ville de Liège.

Une **remise de prix officielle** sera organisée par la Ville de Liège. **La présence d'au minimum un représentant de l'association est requise pour l'obtention des prix précités.**

ART. 8 : Publicité

Les porteurs de projet cèdent à la Ville de Liège les droits de diffusion de leurs créations. De son côté, la Ville de Liège s'engage à citer les auteurs dans le cadre de la diffusion des supports créés ou réalisés.

Pour tout renseignement :
ASBL «Liège Propreté et Environnement»
En Féronstrée 86 (5^eétage) à 4000 Liège
fanny.buntinx@liege.be - 04/221.88 99

APPEL À PROJETS «PROPRETÉ» 2021

Fiche accompagnatrice de votre projet

Cette fiche accompagnera votre création de support de communication «Propreté».

Nom de l'association porteuse du projet :

.....

Responsable :

Adresse :

Tél. :

GSM :

E-mail :

Numéro de compte bancaire :

I. Présentation du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. Publics-cibles :

.....
.....

III. Démarche participative :

.....
.....
.....

IV. Motivations :

.....
.....
.....
.....
.....



Liège Propreté et
Environnement ASBL

V. Partenaires éventuels :

.....
.....
.....
.....
.....

VI. Budget éventuel du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Le.....2021

Signature du responsable du projet